



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1428C0065

Dossier AAUC/CTC N°: 14025

Maître d'ouvrage - raison sociale	M. GUGLIELMACCI Antoine Hôtel Le Saint Erasme		
<i>Adresse</i>	Route d'Ajaccio - 20 260 CALVI		
<i>CODE NAF</i>	5510Z		
<i>SIRET</i>	38036115400012		
<i>Responsable Légal</i>	M. GUGLIELMACCI Antoine		
Opération	Production d'eau chaude solaire pour l'Hôtel Le Saint Erasme		
Lieu de réalisation	CALVI		
Date prévisionnelle de réalisation	mai-14		
CPER 2014-2020	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	Oui		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	AAUC/CTC :	MONTI Cyrille
Gestionnaires :			
ADEME :	BIANCARDINI Vanina	AAUC/CTC :	

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	18/02/2014	Date de la demande	18/02/2014
Date de réception	28/03/2014	Date de réception de la demande	19/02/2014
Date d'accusé de réception	07/04/2014	Date AR du dossier complet	

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 3 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission un peu plus de 14 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
CTC / AAUC	Avis favorable, cet investissement permettra de substituer de l'énergie électrique par de l'énergie solaire. A ce titre il participe aussi bien aux objectifs du SRCAE que de la convention PRODEME.

ANNEXE TECHNIQUE

ANNEXE 1 - Annexe Technique

Contexte :	La Direction de l'hôtel souhaite installer des capteurs solaires thermiques afin d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire de l'Hôtel Le Saint Erasme (33 chambres) afin de réduire son impact environnemental et ses dépenses énergétiques.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	CALVI (Haute Corse)
------------------------------	---------------------

Description technique de l'opération :	<p>Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour l'alimentation en eau chaude de l'hôtel. L'installation se composera d'un ballon de 3 000 L et d'une surface de capteurs solaires de 40 m².</p> <p>Energie substituée : Electricité</p>
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	18 307	SO	14,00	4,46	4,24
Hypothèses	<p>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</p> <p>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</p> <p>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂, 0,086 tep</p> <p>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N° 1428C0065

Dossier PRODEME N°14025

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2014 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier.

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Postes		
Installation comprenant 40 m ² de capteurs solaires thermiques Giordano et un ballon de 3 000 L	48 000,00	44 781,00
TOTAL	48 000,00	44 781,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Le bénéficiaire est assujéti à la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	44 781,00 €
Plafond des dépenses éligibles (2000 €/m ² de capteurs)	80 000,00 €
Investissement de référence (ballon électrique de 2 000 L)	3 180,49 €
► Poste : Coût admissible	41 600,51 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide publique maximale est de 65% du coût admissible pour une petite entreprise, soit :

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide publique maximale (€)
Eau chaude sanitaire solaire	41 600,51	65%	27 040,33
TOTAL	41 600,51	65%	27 040,33

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide CTC (€)
Eau chaude sanitaire solaire	48 000,00	44 781,00	41 600,51	27 040,33
TOTAL	48 000,00	44 781,00	41 600,51	27 040,33

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur le coût de l'opération :

CTC	27 040,33 €	56,3%
Bénéficiaire	20 959,67 €	43,7%
TOTAL	48 000,00 €	100,0%

• Sur le coût admissible :

CTC	27 040,33 €	65,0%
Bénéficiaire	14 560,18 €	35,0%
TOTAL	41 600,51 €	100,0%